

MAIRIE



**51, Route de la
DOLOMIE
34800 MOURÈZE**

Procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025

Date de la convocation : 2 janvier 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Patrick-Albert JAURES

Présents : Patrick-Albert JAURES, Christiane CARLES, Eric PARDAILHE, Stéphanie DURAND, Evelyne JOURDAIN, Thierry DUPLESSIS-KERGOMARD, Jean-Luc LOUAIZIL, Chantal PAULY, Claudine DIDELET, Daniel PIOT

Absent excusé : Céline VILLEBRUN

Le quorum est atteint la séance est ouverte

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Est élue secrétaire de séance : Christiane CARLES

Ordre du jour :

- Mise en place d'un abonnement pour le stationnement des parkings visiteurs
- Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des déchets ménagers et assimilés (RPQS 2023).
- Questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2024.

Approuvé à l'unanimité des présents (10 voix pour).

Délibérations du conseil

Mise en place d'un abonnement pour le stationnement des parkings visiteurs (N° DE_2025_001)

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de la séance du 19 septembre 2024, avait décidé de la mise en place d'un barème tarifaire avec instauration d'une durée maximale de stationnement de 24 heures au tarif de **20€**, équivalent au montant du forfait post stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un abonnement pour le stationnement qui sera proposé aux utilisateurs résidents au sein des Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Grand Orb.

L'abonnement proposé, aura une durée de validité d'une année pour un montant forfaitaire fixé à **15€**. Il est rappelé que cet abonnement est applicable seulement pour les véhicules légers (hors camping-car et fourgons aménagés)

Les personnes concernées devront présenter la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile afin de bénéficier de cet abonnement.

Approuvé à l'unanimité des présents. (10 voix pour)

Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés (RQPS 2023) (N° DE_2025_002)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article D2224-3 du CGCT relatif aux rapports en conseil municipal des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant l'obligation de présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante le **Rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés 2023**

- Prend acte de la communication du Rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets ménagers et assimilés 2023.

Approuvé à l'unanimité des présents. (10 voix pour)

.....

Projets à venir

- **Aménagement parking visiteurs – attente devis**
- **Demande devis pour rampe rue entre parking riverains et maison M. et Mme Abric + pergola Courtinals + rampe « le pré »**
- **Dans le cadre du Grand site de France on peut réfléchir sur certains projets qui pourraient être aidé financièrement :**
 - **Le château – Comment l'utiliser et lui trouver un usage ?**
 - **Scène des Courtinals – Créer une scène intégrée au site**

Questions diverses

Urbanisme

Émilie RAZIER

Changement menuiserie et réfection toiture.

Demande Préalable des travaux accordée.

Sabine PETIT

Modification permis initial maison + garage + piscine.

Dossier en cours d'instruction.

Divers

Courrier reçu d'un locataire informant de la résiliation au bail en avril.

Proposition de mettre à disposition de la population des kits de mesure du radon. Une information sera envoyée aux habitants.

Fin de la séance 19h37

La secrétaire de séance
Christiane CARLES



Le Président de séance
Patrick-Albert JAURÈS



